

Nouveau licencié Renouvellement de licence

Comité régional		Club	
Nom	Prénom	Sexe	H F
Né(e)le,	Nationalité	Adresse	
CP	Ville	Tél.	Courriel

MODIFICATION COORDONNEES

Adresse	CP	Ville
	Tél.	Courriel

Arbitre Modification

Formation Modification

CHRONOMETREUR Fédéral Régional

ACTIVITE PRINCIPALE	ROUTE	PISTE	BMX	FREESTYLE	CYCLO-CROSS	VELO COUCHE	CYCLISME EN SALLE	POLO-VELO
	VTT CROSS-COUNTRY	VTT DESCENTE	TRIAL	VTT ENDURO				

Type de licence Catégorie de licence 2020

Compétitions	Loisirs et Performance	Apprentissage et bien-être	Staff
1ère catégorie 200 €	Cyclo sportive 56 €	Licence Santé (sur prescription médicale) 30 €	Arbitre 51 €
2e catégorie 160 €	Nature 56 €	Baby vélo (enfants de 2 à 4 ans) 16 €	Jeunes arbitres 14-18 ans 51 €
3e catégorie 120 €	Urbain 56 €	Jeunes (3) 51 €	Arbitre école de vélo, BMX & club 64 €
Juniors** 87 €	Loisir (2) 46 €	Licence Accueil Jeune (valable 1 mois) 16 €	Arbitre régional et national*** 97 €
Pass Open (1) 108 €			Arbitre fédéral, national Elite & international*** 177 €
Pass Cyclisme (1) 69 €			

- (1) Pour les 19 ans et + (2) Activité sans compétition - Possibilité de prendre une licence individuelle
 (3) Prélencé*, Poussin, Pupille, Benjamin, Minime, Cadet - Possibilité de prendre une licence individuelle loisir
 (4) sympathisant, motard, chauffeur, signaleur, kiné ayant une activité annuelle de moins de 30 jours (5) Dirigeant, Cadre technique, Encadrement Equipe de France
 **Prélencés à partir de 5 ans ** La licence Junior permet une sous-catégorie Junior D1 ou Junior D2
 *** La licence Arbitre permet de recevoir le journal France Cyclisme **** Ne peut officier que dans son comité d'origine et sur les épreuves régionales

Sous-catégorie de licence 2020

COMMENTAIRE imprimé sur le Carton de licence

ABONNEMENT FRANCE CYCLISME Licencié

version papier **51€** Arbitre école de vélo et bmx, jeune arbitre **28€**
 version numérique 35€

Souhaitez-vous recevoir des offres commerciales de la part de la FFC oui non ou de ses partenaires oui non

Je reconnais avoir pris connaissance des engagements du licencié liés à la prise de licence figurant sur le site de la FFC www.ffc.fr et m'engage à y souscrire.

Je reconnais avoir pris connaissance des garanties d'assurance liées à la licence ainsi que des possibilités de garanties complémentaires offertes par l'assureur (informations figurant à la suite de ce document : Bulletin d'adhésion aux garanties complémentaires).

Important : l'assurance Individuelle Accident, dont le coût est de 1,40€ à 5€ selon le type de licence (ce coût étant porté à la connaissance du demandeur par la tarification officielle FFC 2020 mise à disposition par la FFC), n'est pas obligatoire. En cas de refus de souscription de cette garantie, cocher la case et adresser le présent document à votre club ; le licencié soussigné demande expressément à ne pas bénéficier des garanties individuelles accidents (garanties de base et garanties complémentaires).

CERTIFICAT MEDICAL	OU ATTESTATION	CERTIFICAT MEDICAL Licenciés relevant du SMR
Je soussigné Docteur, certifie avoir examiné, ce jour, le demandeur et n'avoir constaté aucun signe clinique apparent de contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition. Fait à, Signature et cachet Le,	J'atteste sur l'honneur être en possession du questionnaire de santé, avoir pris connaissance des préconisations de la FFC ci-dessus et avoir renseigné le questionnaire de santé (QS-SPORT cerfa n°15699*01) qui m'a été remis par mon club, et/ou mis à disposition sur le site de la FFC/comité régional. J'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé et je reconnais expressément que les réponses apportées relèvent de ma responsabilité exclusive. Fait à, Signature Le,	Le médecin fédéral national/régional soussigné atteste que le demandeur, soumis au suivi médical réglementaire, est titulaire d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition, comme le prévoit le règlement médical de la FFC. Fait à, Signature et cachet Le,

Loi informatique et liberté : les informations recueillies dans le présent document sont nécessaires au traitement de votre adhésion. Conformément à la Loi 78-17 du 06/01/1978, vous pouvez demander à tout moment communication et rectification éventuelle de toute information vous concernant qui figurerait dans tout fichier à usage de la Compagnie, ses mandataires, ré-assureurs et organisations professionnelles ainsi que ceux des intermédiaires. Ce droit peut être exercé auprès de la Direction Générale de la FFC.

Signature du demandeur	Autorisation des parents si le demandeur est mineur Télécharger l'accord parental « L'original ou une copie doit être conservé par le sportif mineur ou majeur protégé et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur ».	Le club Le président soussigné, certifie que la présente demande a été signée par le demandeur lui-même (son identité ayant été vérifiée au préalable) LE PRESIDENT	Le comité régional Demande enregistrée le*
Signature des parents	Cachet du club et signature du Président		

(* attention : **cette date est contractuelle pour l'assurance et correspond au début de la couverture de l'assuré (à partir de 0 heure)**. NB : Ces renseignements sont destinés à la constitution d'un fichier informatisé, pouvant donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78.17 du 06.01.78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Si vous ne souhaitez pas recevoir de propositions commerciales, merci de nous le faire savoir.

*Ce document est à joindre à la demande de licence et à envoyer au club de votre choix.
ATTENTION : AUCUNE DEMANDE DE LICENCE NE SERA TRAITEE SI LE PRESENT DOCUMENT N'Y EST PAS
ANNEXE, COMPLETE ET SIGNE (ARTICLE L321-4 DU CODE DU SPORT)*

Je soussigné(e),

Nom / Prénom du Licencié

Homme Femme - Nationalité :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal: |_|_|_|_| Ville:

① E-mail:

Identité du représentant légal pour les mineurs :

Signataire de la présente

Je ne désire pas souscrire aux options complémentaires qui me sont proposées en plus de ma licence fédérale et qui octroie aux licenciés des garanties supérieures à la licence de base.

Pour rappel les garanties assistance rapatriement prévues par la licence sont acquises lors de la participation aux manifestations sportives organisées par la FFC, ses comités et clubs ou se déroulant sous l'égide de l'Union Cyclisme International (UCI). Par manifestation on entend les compétitions, les cyclosporives, les randonnées et les épreuves d'initiation cyclistes. Les titulaires d'une licence Pass'Sport Nature, Pass'Sport Urbain et Pass'Loisir sont couverts pour les usages prévus au titre de leur licence.

Je désire souscrire aux options complémentaires :

Bronze : 25 € TTC*

Argent : 35 € TTC *

Or : 45 € TTC*

* dont 3€ au titre de l'extension assistance à l'entraînement

Pour ce faire, j'adresse le bulletin de souscription correspondant accompagné du règlement à Gras Savoye – Département Sports et Evènements – 33, quai de Dion Bouton – CS 70001 – 92814 PUTEAUX Cedex.

Il est rappelé que l'usage privé et de loisirs non sportifs est exclu desdites garanties, sauf si ces usages sont prévus et autorisés par la licence. En sus des options ci-dessus j'ai la possibilité de demander à l'assureur fédéral l'étude de garanties spécifiques correspondant à ma situation personnelle.

Je certifie également avoir pris connaissance que je peux avoir intérêt à souscrire, à titre personnel et individuel et **auprès de l'assureur de mon choix**, des garanties complémentaires « d'Accident Corporel » ou « Garantie d'Accident de la Vie », ne comprenant pas d'exclusion des sports cyclistes tant en entraînement qu'en compétition.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance d'un exemplaire des notices d'informations, référencées « Notice d'informations RC IA licenciés FFC 2020 » et « Notice d'informations Assistance licenciés FFC 2020 », faisant partie intégrante du formulaire de licence, ainsi que du bulletin d'adhésion aux garanties complémentaires valant Conditions Particulières.

Fait à

Le

Signature du licencié ou de son représentant légal pour les mineurs

Nom du club : LEMPDES BMX AUVERGNE

Nom du Président : Franck SABATIER et Christophe LEBRANCHU

Fait à

Le

Signature et cachet du club obligatoires

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES : les informations recueillies dans le présent document sont nécessaires au traitement de votre adhésion. Conformément à la loi 78-17 du 06/01/1978, vous pouvez demander à tout moment communication et rectification éventuelle de toute information vous concernant qui figurerait dans tout fichier à usage de la compagnie, ses mandataires, réassureurs, et organismes professionnels ainsi que ceux des intermédiaires. Ce droit peut être exercé directement auprès de la direction générale de la FFC.